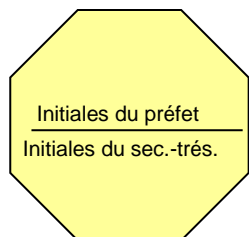


Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, tenue au 810, montée du Parc, à Richmond (Québec) **LE MERCREDI 18 JANVIER 2017, À 19 H** sous la présidence de monsieur Luc Cayer, préfet et maire de la municipalité de Stoke.

Présences :

Cécile Laliberté, mairesse de Bonsecours
Herman Herbers, maire de Cleveland
Pierre-Luc Gagnon, maire de Kingsbury
Robert Ledoux, maire de Maricourt
James Johnston, maire du Canton de Melbourne
Serge Fontaine, maire de Racine
Guy Boutin, représentant de Richmond
Louis Coutu, maire de Sainte-Anne-de-la-Rochelle
Hervé Provencher, maire de Saint-Claude
Jean-Luc Beauchemin, maire de Saint-Denis-de-Brompton
Gérard Messier, représentant de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Steeve Mathieu, représentant de Stoke
Claude Mercier, maire d'Ulverton
Patrice Desmarais, maire du Canton de Valcourt
Renald Chênevert, maire de Valcourt
Rolland Camiré, maire de Val-Joli
Sylvie Bureau, mairesse de Windsor
Manon Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Invités :

Danièle Tremblay, adjointe administrative
Karine Bonneville, responsable de l'aménagement et de l'urbanisme
Julie Poulin, coordonnatrice régionale des cours d'eau
Ann Bouchard, chargée de projets en environnement
Philippe Veilleux, agent de développement rural
Mathieu Labrie, agent de développement touristique et culturel
Mélissa Nadeau, agente agroalimentaire
Josiane Bergeron, Journées de la persévérance scolaire
Citoyens (0)

Absences motivées :

Marc-André Martel, maire de Richmond
Claude Sylvain, maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton
Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville

1. Mot de bienvenue par le préfet;

Le préfet, monsieur Luc Cayer, débute la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les membres à cette séance régulière du Conseil de la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à monsieur Gérard Messier, remplaçant du maire de Saint-François-Xavier-de-Brompton et à monsieur Guy Boutin, remplaçant du maire de la Ville de Richmond. Il souhaite aussi une bonne année à tous.

2. Présences;

Madame la secrétaire-trésorière note la présence des maires.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet

Initiales du sec.-trés.

3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum;

IL Y A QUORUM.

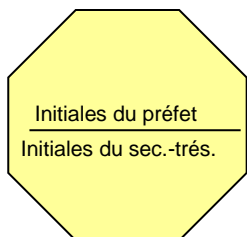
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

Projet d'ordre du jour

Séance régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, le MERCREDI, 18 janvier 2017 à 19 h, au 810, Montée du Parc à Richmond, Québec.

1. Bienvenue par Monsieur le préfet;
2. Présences;
3. Constatation de la régularité de la convocation et du quorum par Monsieur le préfet qui déclare, selon le cas, la séance régulièrement tenue ou non;
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
6. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 décembre 2016 (doc.);
7. Présentation d'un organisme ou d'un individu
 - 7.1. 8^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 13 au 17 février 2017, par madame Josiane Bergeron (15 minutes);
8. Correspondance
 - 8.1. Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 22 décembre 2016 au 11 janvier 2017 (doc.);
 - 8.2. Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 12 janvier 2017 au 18 janvier 2017;
 - 8.3. Adoption des rapports et de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;
9. SDRL du Val-Saint-François
 - 9.1. Séjour exploratoire agricole 2017 (doc.);
 - 9.2. Nomination et mandat du comité de suivi du PDZA (doc.);
 - 9.3. Présentation de la transition de Banque de terres vers L'Arterre (doc.);
 - 9.4. Présentation du bilan de la campagne promotionnelle de Noël en tourisme (doc.);
 - 9.5. Approbation des dossiers du comité du Fonds de développement des territoires (doc.);
 - 9.6. Suivi sur les demandes de changements de tracé du Chemin des Cantons (Melbourne et Kingsbury);
10. Aménagement
 - 10.1. Adoption du document sur la nature des modifications à apporter à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2014-03 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC pour créer un nouveau secteur industriel sur la rue Israël-Hébert dans la municipalité de Racine (doc.);

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- 10.2. Présentation du bilan des dossiers cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François pour l'année 2016 (doc.);
11. Évaluation
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);
12. Plan de gestion des matières résiduelles
 - 12.1. Bilan du PGMR 2016 et mesures prévues en 2017;
13. Rapport des comités;
14. Cour municipale;
15. Suivi des dossiers
 - 15.1. Résolution ayant pour objet la fin de l'Entente relative à la gestion du service de transport collectif assurant la liaison entre la municipalité de Stoke et la ville de Sherbrooke (doc.);
 - 15.2. Suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
16. Divers
 - 16.1. Invitation à la Soirée de financement Échec au Crime (doc.);
 - 16.2. Programme Québec branché;
 - 16.3. Demande à Hydro-Québec pour une présentation sur les bornes de recharge pour les véhicules électriques;
 - 16.4. Dépôt du rapport des représentations du préfet;
17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);
18. Levée de la séance.

CA-17-01-01

Résolution :

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance lequel, a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par monsieur Robert Ledoux, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé.

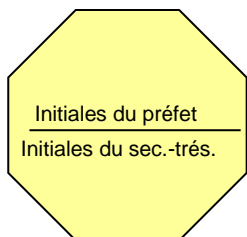
Proposition adoptée.

5. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



CA-17-01-02

6. Lecture et adoption du procès-verbal du 21 décembre 2016 (doc.);

Résolution :

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance du conseil;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par madame Sylvie Bureau et résolu,

QUE madame la secrétaire-trésorière, Manon Fortin, soit exemptée de faire la lecture du procès-verbal de la séance du conseil tenue le 21 décembre 2016 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que déposé.

Proposition adoptée.

7. Présentation d'un organisme ou d'un individu;

7.1 8^e édition des Journées de la persévérance scolaire (JPS) du 13 au 17 février 2017, par madame Josiane Bergeron (15 minutes);

Madame Josiane Bergeron donne des informations sur la 8^e édition des Journées de la persévérance scolaire qui se tiendra du 13 au 17 février 2017. Une pochette d'information est remise à tous les membres.

8. Correspondance;

8.1 Dépôt et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 22 décembre 2016 au 11 janvier 2017 (doc.);

Aucune correspondance n'a été retenue par le comité exécutif.

8.2 Lecture et retour sur la correspondance reçue pendant la période du 12 janvier 2017 au 18 janvier 2017;

Lettre 1.6 – Ministère du Tourisme- 110 M\$ pour soutenir les festivals et événements du Québec

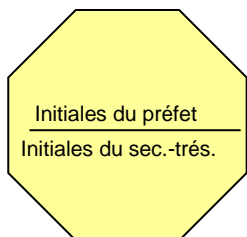
Monsieur Mathieu Labrie explique sommairement le programme et confirme avoir transféré l'information à toutes les municipalités ainsi qu'aux différents intervenants.

Lettre 3.1 – Demande d'appui de la Table des préfets de l'Outaouais – Demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Agrandissement des périmètres d'urbanisation et assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation

CA-17-01-03

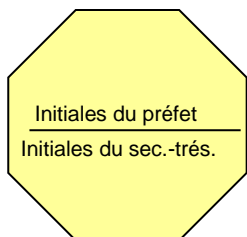
Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU** la réception d'une demande d'appui de la Table des préfets de l'Outaouais concernant l'agrandissement des périmètres d'urbanisation et l'assouplissement des autorisations de croissance hors des périmètres d'urbanisation;
- ATTENDU QUE** les municipalités régionales de comté doivent procéder à la révision de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) conformément aux dispositions de l'article 54 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RR.L.R.Q., chapitre A-19.1);
- ATTENDU QUE** dans le cadre de ce processus de révision, une analyse approfondie des besoins et des réalités de chaque territoire est réalisée par les MRC, en collaboration avec les professionnels, organismes et principaux acteurs du développement des communautés et municipalités locales;
- ATTENDU QUE** ce processus de révision doit respecter les orientations gouvernementales en matière d'aménagement telles qu'édictées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ATTENDU QUE** ces orientations gouvernementales ont été publiées au cours de l'année 1994 et depuis cette période, elles ont été peu modifiées et nécessitent une révision globale afin de tenir compte des enjeux contemporains que vivent les différentes régions du Québec;
- ATTENDU QUE** certaines orientations gouvernementales en matière d'aménagement ne peuvent cependant être incluses aux SAD révisés des MRC, tel que recommandé par le MAMOT, considérant que les réalités rurales diffèrent des réalités urbaines;
- ATTENDU QUE** certaines mesures spécifiques devraient être autorisées par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, en reconnaissance des particularités rurales et régionales;
- ATTENDU** l'impossibilité de prévoir un agrandissement des périmètres d'urbanisation et la difficulté d'obtenir des autorisations de croissance hors de ces périmètres demeurent la plus grande difficulté rencontrée afin de soutenir les différentes communautés et municipalités locales;
- ATTENDU QUE** ces difficultés mettent en péril l'adoption des SAD révisés et surtout, viennent grandement affecter les possibilités de développement en région;
- ATTENDU** les efforts déployés par toutes les MRC du Québec pour innover afin de mettre en place des stratégies afin d'assurer leur survie et leur pérennité;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU QUE** les orientations gouvernementales actuelles en matière d'aménagement, appliquées avec rigidité et sans tenir compte des spécificités des régions, nuisent aux efforts longuement réfléchis par les MRC;
- ATTENDU** les démarches entreprises individuellement par les MRC afin de demander certains assouplissements dans l'application des orientations gouvernementales, lesquelles sont souvent demeurées sans succès;
- ATTENDU** la nécessité d'informer le Gouvernement des difficultés rencontrées et des assouplissements demandés;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Renald Chênevert et résolu,

- D'** appuyer la résolution de la Table des préfets de l'Outaouais qui demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin d'autoriser aux schémas d'aménagement et de développement révisés des MRC, l'agrandissement des périmètres d'urbanisation ainsi qu'un assouplissement quant aux autorisations de croissance hors de ces périmètres;
- DE** demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'analyser les demandes des MRC selon les particularités et les réalités de chacun des territoires du Québec et d'appliquer les orientations gouvernementales en matière d'aménagement en considérant les spécificités territoriales;
- DE** transmettre copie de cette résolution à monsieur Martin Coiteux, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à sa direction régionale;
- DE** transmettre cette résolution à monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec ainsi qu'à monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'Estrie.

Proposition adoptée.

Lettre 4.6 – Ville de Richmond- Demande d'Héritage du Val-Saint-François-Chemin des Cantons-Demande de changement du tracé

Madame la directrice explique qu'il y a le point 9.6 à l'ordre du jour sur le sujet du Chemin des Cantons et que cette résolution pourra être traitée au point 9.6.

Lettre 5.3 – Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l'Estrie (ARLPPHE)

Madame la directrice confirme que cette information a été transmise à monsieur Veilleux, qui pourra la partager au nouveau Centre de Répît Vallières.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Lettre 6.1 – Roxanne Labonté –Clinique d'architecture patrimoniale

Madame la directrice explique que quelques MRC au Québec ont mis sur pied de telles cliniques, alors que les CRÉ finançaient ce type de projets avec des ententes spécifiques. Avec l'abolition des CRÉ, le FDT pourrait, si les élus y voient une priorité, permettre de mettre sur pied une clinique de ce genre. Le service consiste à financer à 90 % (jusqu'à un maximum de 450 \$), les services d'architectes pour des conseils de rénovation pour les bâtiments patrimoniaux. En conclusion, ce type de projet n'est pas dans les priorités de la MRC.

8.3 Adoption du rapport de la correspondance par résolution du Conseil, le cas échéant;

CA-17-01-04

Résolution :

ATTENDU QUE le dépôt et la lecture devant ce conseil par madame la directrice générale, de la correspondance reçue par la MRC depuis le 12 janvier 2017 jusqu'au 18 janvier 2017 inclusivement et des rapports écrits;

Il est proposé par monsieur Serge Fontaine, appuyé par monsieur Rolland Camiré et résolu,

QUE la correspondance reçue par la MRC depuis le 12 janvier 2017 jusqu'au 18 janvier 2017 inclusivement et, les susdits rapports écrits préparés par madame la secrétaire soient et ils sont, par les présentes, adoptés et déposés aux archives de la MRC du Val-Saint-François pour y être conservés et mis à la disposition de ceux qui désireraient en avoir copie et communication, et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Proposition adoptée.

9. SDRL du Val-Saint-François;

9.1 Séjour exploratoire agricole 2017 (doc.);

Madame Mélissa Nadeau informe les membres que le prochain Séjour exploratoire agricole se tiendra du 23 au 26 février 2017.

9.2 Nomination et mandat du comité de suivi du PDZA (doc.);

CA-17-01-05

Résolution :

ATTENDU QUE le mandat du comité de suivi du PDZA est de :

- soutenir l'avancement de la mise en œuvre du PDZA;
- s'assurer que les décisions prises permettent d'atteindre les objectifs ciblés;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

- guider la coordonnatrice du PDZA dans ces projets et la soutenir dans l'avancement des dossiers dont la MRC est responsable;
- s'assurer que les partenaires ciblés réalisent leurs tâches respectives;
- réorienter la mise en œuvre selon l'évolution, le succès des actions prises et selon les politiques et programmes en place;
- formuler des recommandations au Conseil de la MRC sur les actions à prendre annuellement pour la mise en œuvre du PDZA.

Il est proposé par madame Sylvie Bureau, appuyé par monsieur Guy Boutin et résolu,

QUE le comité de suivi du PDZA de la MRC du Val-Saint-François soit formé de :

Patrice Desmarais, représentant milieu municipal
Claude Mercier, représentant du milieu municipal
Patrick Chalifour, représentant du milieu gouvernemental
Robert Trudeau, représentant du milieu agricole
Laurent Tremblay, représentant du milieu agricole
Guy Beauregard, représentant du milieu de la transformation/agro
Gaston Michaud, représentant de la mise en marché
Félix Normandin, représentant de la relève agricole
Stéphane Leblanc, représentant du milieu scolaire
Lise Beauséjour, représentante du milieu forestier
Lyne Lallier, représentante du milieu économique et des affaires
Mélissa Nadeau, représentante de la MRC
Karine Bonneville, représentante de la MRC

Proposition adoptée.

9.3 Présentation de la transition de Banque de terres vers L'Arterre (doc.);

Le projet *L'Arterre* intégrera les projets Banque de terres et Banque de fermes. L'entente de services interMRC demeure en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit acceptée.

9.4 Présentation du bilan de la campagne promotionnelle de Noël en tourisme (doc.);

Monsieur Mathieu Labrie présente le bilan de la campagne promotionnelle de Noël en tourisme. Cette activité promotionnelle sera répétée en 2017.

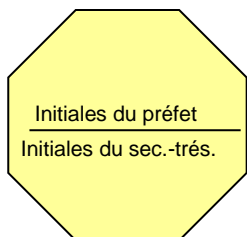
9.5 Approbation des dossiers du comité du Fonds de développement des territoires (doc.);

Projet : Parc de la rue Du Boisé, Promoteur : Municipalité du Canton de Cleveland

CA-17-01-06

Résolution :

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a renouvelé par addenda, avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) pour les années 2016-2017 à 2019-2020;
- ATTENDU QUE** la MRC du Val-Saint-François a adopté ses priorités d'intervention 2016-2017 en lien avec le Fonds de développement des territoires;
- ATTENDU QUE** le promoteur « Municipalité du Canton de Cleveland » présente le projet « Parc de la rue Du Boisé »;
- ATTENDU QUE** le Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT a étudié le dossier qui répond aux orientations de la MRC du Val-Saint-François et qui se qualifie conformément à la grille d'analyse adoptée par la MRC du Val-Saint-François;
- ATTENDU QUE** tous les membres du Comité d'investissement pour les projets structurants du FDT ont été informés des détails du projet « Parc de la rue Du Boisé »;
- ATTENDU QUE** le montant demandé est de 22 500 \$ provenant des fonds réservés de la Municipalité du Canton de Cleveland des enveloppes du Fonds de développement des territoires de 2016-2017, 2017-2018 et de 2018-2019, soit :
- 7 500 \$ pour 2016-2017;
 - 7 500 \$ pour 2017-2018;
 - 7 500 \$ pour 2018-2019;
- ATTENDU QUE** les projets ont fait l'objet d'une acceptation selon la grille d'analyse des projets du Fonds de soutien aux projets structurants;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Hervé Provencher et résolu,

- QUE** la MRC du Val-Saint-François accorde au promoteur « Municipalité du Canton de Cleveland », pour le projet « Parc de la rue Du Boisé », le montant de 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de la Municipalité du Canton de Cleveland pour 2016-2017, 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de 2017-2018, ainsi que 7 500 \$ de l'enveloppe réservée de 2018-2019, ces montants conditionnels à la réalisation du projet présenté dans la demande de qualification;
- QUE** les modalités suivantes soient appliquées au déboursement :
- Cinquante pour cent (50 %) suivant le dépôt d'un rapport de mi-parcours de projet;
 - Cinquante pour cent (50 %) dans les trente jours suivant le dépôt du rapport final de projet. Le dernier paiement sera basé sur les coûts finaux du projet pour un maximum de 22 500 \$ et

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

également sous réserve de la disponibilité des fonds de l'année 2017-2018 ainsi que 2018-2019;

QUE la directrice générale, madame Manon Fortin, soit autorisée à signer le protocole d'entente.

Proposition adoptée.

Projets admissibles : Il avait été décidé lors d'une rencontre du comité d'investissement que les municipalités devaient être en mode développement de projets pour accéder aux sommes du FDT et que les entretiens et les rénovations n'étaient pas admissibles, en vertu des règles dont la MRC s'est dotées. Il est également mentionné que les mots « développement » et « structurant » doivent guider les municipalités dans le choix de leurs projets et pour lesquels la MRC fait une reddition de comptes publique, rendant ainsi les élus imputables quant à la gestion du fonds.

9.6 Suivi sur les demandes de changements de tracé du Chemin des Cantons (Melbourne et Kingsbury);

En suivi d'une résolution du conseil de la MRC, monsieur Labrie explique qu'à la première étape, les dossiers de Melbourne et Kingsbury ont été acceptés par Chemin des Cantons. À la deuxième étape, les dossiers ont été transmis à un comité du réseau touristique au MTQ qui prend les décisions. Ce comité a refusé les deux dossiers, car les sentiers empruntent des voies non pavées. Le conseil d'administration du Chemin des Cantons est à préparer un argumentaire pour demander au comité touristique du MTQ de revoir sa décision. Le dossier sera transmis en février prochain.

Lettre 4.6 Demande d'Héritage du Val-Saint-François – Chemin des Cantons – Demande de changement du tracé

CA-17-01-07

Résolution :

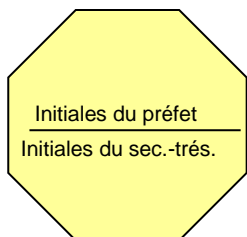
ATTENDU QUE le Chemin des Cantons est un circuit touristique permettant la découverte des Cantons-de-l'Est à travers une route signalisée s'étendant sur au moins 430 kilomètres;

ATTENDU QUE le circuit traverse une trentaine de municipalités et propose des arrêts tout au long du tracé;

ATTENDU QUE le circuit met en valeur les paysages et le patrimoine anglo-américain des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a plusieurs attraits à découvrir mettant en valeur ce patrimoine;

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a déposé une résolution confirmant son intérêt à faire modifier le trajet du Chemin des Cantons pour inclure la rue du Collège Sud au complet et que le retour s'effectue par la rue Principale Sud jusqu'à la rue Craig;

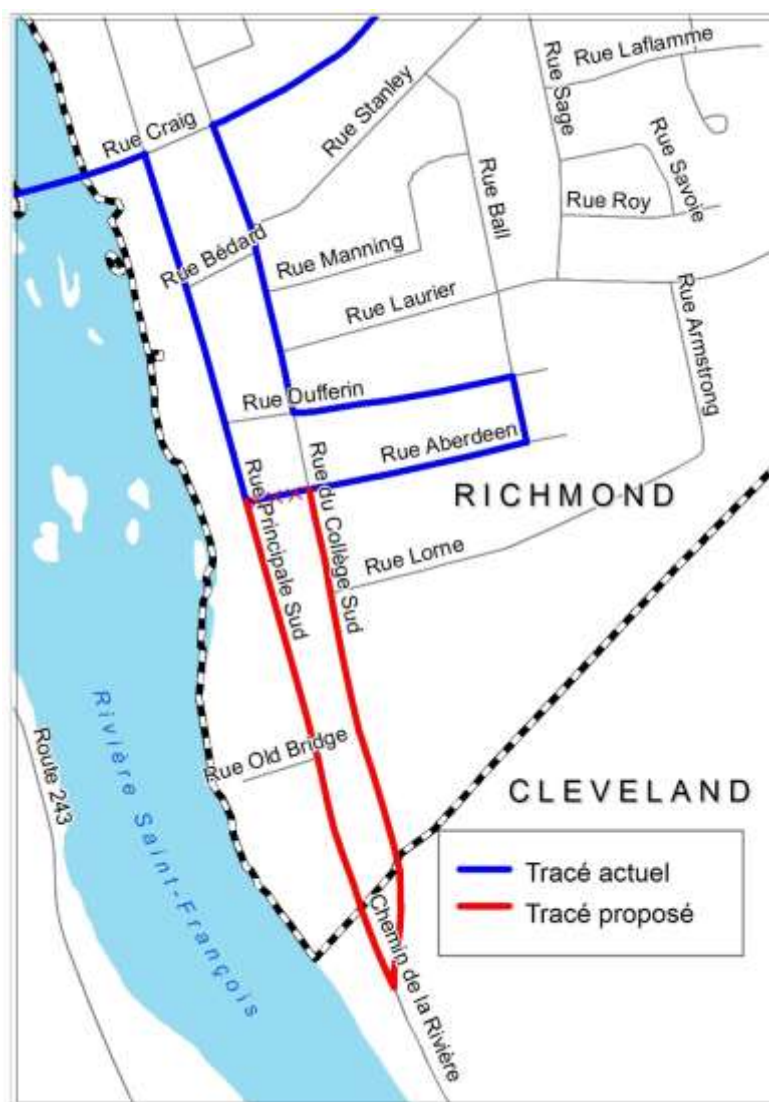


Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Il est proposé par monsieur Herman Herbers, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

- D' appuyer la demande de la Ville de Richmond dans sa demande de modification dans le tracé du Chemin des Cantons pour inclure la rue du Collège Sud au complet et que le retour s'effectue par la rue Principale Sud jusqu'à la rue Craig, le tout tel que ci-bas illustré :

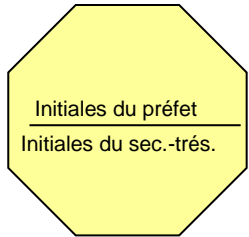


Proposition adoptée.

10. Aménagement;

- 10.1 Adoption du document sur la nature des modifications à apporter à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2014-03 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC pour créer un nouveau secteur industriel sur la rue Israël-Hébert dans la municipalité de Racine (doc.);

Résolution pour l'adoption d'un document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement 2014-03



CA-17-01-08

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Résolution :

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2014-03 est entré en vigueur le 15 décembre 2016;

ATTENDU QUE suivant l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé, le conseil de la MRC du Val-Saint-François doit adopter un document indiquant la nature des modifications que chaque municipalité locale doit apporter à ses plans et/ou règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma;

Il est proposé par madame Cécile Laliberté, appuyé par monsieur Patrice Desmarais et résolu,

D' adopter le document d'accompagnement du règlement 2014-03 indiquant la nature des modifications à être apportées au plan et/ou règlements d'urbanisme des municipalités, conséquemment à l'entrée en vigueur de ce règlement, soit adopté tel que déposé.

**DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-03 MODIFIANT
LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC**

**NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES
AU PLAN ET/OU AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DES
MUNICIPALITÉS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

Conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le présent document indique la nature des modifications qu'une municipalité devra apporter à son plan d'urbanisme et/ou ses règlements d'urbanisme pour tenir compte de la modification du schéma.

Conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les modifications apportées devront être effectuées dans un délai de six (6) mois suivant l'entrée en vigueur du règlement de modification, soit d'ici le **15 juin 2017**.

Seules les modifications obligatoires sont présentées pour les municipalités concernées.

La Municipalité de Racine devra apporter une modification à son plan urbanisme et son règlement de zonage afin de permettre l'aménagement du parc industriel de part et d'autre de la rue Israël-Hébert sur les lots 4 184 675, 3 811 428, 4 184 674 et les parties de lots 5 242 682 et 3 811 430 d'une superficie de 7,3 ha.

La modification devra également prévoir l'agrandissement du périmètre urbain sur les arrières lots 5 242 680, 1 826 083, 1 826 084, 1 826 082, 1 826 088, 1 826 096 et 1 826 085 de façon à refléter correctement la limite de la zone agricole permanente et finalement, de modifier les limites du parc industriel existant du boulevard Industriel afin de retourner en affectation agro-forestière dynamique le lot 2 676 344 et une partie des lots 2 675 638, 2 675 635, 2 676 175 pour une superficie de 12,2 ha.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François

Initiales du préfet
Initiales du sec.-trés.

Proposition adoptée.

10.2 Présentation du bilan des dossiers cours d'eau de la MRC du Val-Saint-François pour l'année 2016;

Madame Julie Poulin présente le bilan de l'année 2016. Durant l'année 2016 : 44 dossiers ont été traités, dont des dossiers de non-conformité, des infractions, des demandes de creusement, des barrages de castor.

Madame Poulin explique qu'à la suite d'un deuxième jugement contre la MRC de Charlevoix-Est au montant de 640 000 \$ concernant les barrages de castors, madame Poulin présente des solutions pour gérer les barrages de castors. Il est demandé de faire cette présentation à la prochaine réunion des inspecteurs.

11. Évaluation;

11.1 Dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2016 sur la tenue à jour, questions et commentaires (doc.);

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport mensuel du mois de décembre 2016.

12. Plan de gestion des matières résiduelles;

12.1 Bilan du PGMR 2016 et mesures prévues en 2017;

Madame Ann Bouchard présente le bilan des mesures pour l'année 2016 et 2017. Les mesures non réalisées en 2016 sont reportées à 2017.

13. Rapport des comités;

14. Cour municipale;

15. Suivi des dossiers;

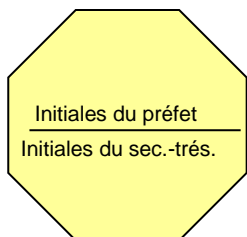
15.1 Résolution ayant pour objet la fin de l'Entente relative à la gestion du service de transport collectif assurant la liaison entre la municipalité de Stoke et la ville de Sherbrooke (doc.);

CA-17-01-09

Résolution :

ATTENDU QUE le 6 juin 2012, la MRC du Val-Saint-François et la municipalité de Stoke ont conclu une Entente relative à la gestion du service de transport collectif assurant la liaison entre la municipalité de Stoke et la ville de Sherbrooke;

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



- ATTENDU QU'** après un appel d'offres conforme aux lois en vigueur, l'entreprise Autobus la Québécoise Inc. a obtenu le contrat de transport entre Stoke et Sherbrooke pour un service débutant le 1^{er} août 2012;
- ATTENDU QUE** le 22 octobre 2013, la MRC du Val-Saint-François avisait Autobus la Québécoise Inc. que le contrat de transport se terminerait le 31 décembre 2013, vu le faible achalandage et le retrait de la subvention du Volet 3, auquel Stoke n'était plus admissible;
- ATTENDU QU'** un service de taxibus a été mis en place suite à la résiliation du contrat d'Autobus la Québécoise Inc.;
- ATTENDU QUE** de 2014 à 2016, l'achalandage des déplacements par taxibus a continué de diminuer et qu'en conséquence, Stoke mettra fin au service de taxibus à compter du mois de janvier 2017;
- ATTENDU QUE** tous ces motifs rendent caduque l'entente conclue le 6 juin 2012;

Il est proposé par monsieur Renald Chênevert, appuyé par monsieur Steeves Mathieu et résolu,

QUE la MRC du Val-Saint-François signifie à la Municipalité de Stoke son intention de mettre fin à l'Entente relative à la gestion du service de transport collectif assurant la liaison entre la municipalité de Stoke et la ville de Sherbrooke;

QUE la fin de l'entente soit immédiate.

Proposition adoptée.

15.2 Suivi du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

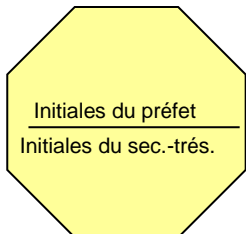
Madame la directrice générale informe les membres que lors d'une conférence téléphonique d'environ une heure et demie avec le conseiller du MSP et notre consultant en sécurité incendie, plusieurs corrections sont à apporter au schéma. Le dossier avance et les corrections et/ou modifications seront présentées au conseil pour adoption et ensuite transmises au MSP pour approbation. Certaines données devront au préalable être confirmées par les services incendie.

16. Divers;

16.1 Invitation à la Soirée de financement Échec au Crime (doc.);

Madame Laliberté indique que l'invitation a été transmise à tous les membres pour la Soirée de financement d'Échec au Crime, région de Sherbrooke qui se tiendra le 6 avril 2017 à 18 h, au Centre Julien-Ducharme à Sherbrooke, au coût de 90 \$ par personne. Les personnes intéressées doivent contacter madame Laliberté pour réserver des billets.

Procès-verbal de la Municipalité régionale De comté du Val-Saint-François



16.2 Programme Québec branché;

Monsieur le préfet demande aux membres si les municipalités désirent fonctionner de façon individuelle pour les programmes de subvention pour l'Internet haute vitesse.

Madame la directrice générale explique Câble Axion est déjà présent sur le territoire et que du côté ingénierie, ce distributeur a toutes les informations nécessaires pour préparer les dossiers pour desservir les 5 municipalités admissibles aux subventions (Melbourne, Saint-François-Xavier-de-Brompton, Cleveland, Stoke, Kingsbury). Madame la directrice enverra les coordonnées de la personne à contacter chez Câble Axion aux municipalités admissibles aux programmes de subvention. Les municipalités doivent transmettre rapidement une résolution à Câble Axion, afin de respecter la date limite pour soumettre les demandes avec l'étude d'ingénierie qui est le 13 mars 2017.

16.3 Demande à Hydro-Québec pour une présentation sur les bornes de recharge pour les véhicules électriques;

Ce point a été discuté lors de la dernière rencontre du comité exécutif. Il a été mentionné qu'Hydro-Québec pourrait faire une présentation aux directeurs généraux concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques.

16.4 Dépôt du rapport des représentations du préfet;

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des représentations du préfet pour la période du 11 janvier au 18 janvier 2017.

17. Période de questions par le public (temps alloué : 15 minutes);

Monsieur le préfet s'enquiert auprès des observateurs présents afin de savoir qui d'entre eux souhaite se faire entendre par le Conseil de la MRC du Val-Saint-François.

Aucune personne n'ayant manifesté le désir de profiter de cette période de questions, monsieur le préfet appelle immédiatement le point suivant de l'ordre du jour.

18. Levée de la séance;

Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par monsieur Jean-Luc Beauchemin que la séance soit levée à 21 h 10.

Manon Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc Cayer,
Préfet